



Démission pendant un accident de travail

Par Salarie3

Bonjour à tous,

Tout d'abord merci pour votre aide.

Je suis actuellement en accident du travail depuis plus d'un mois. Seulement, j'ai profité de ce temps pour chercher un nouveau travail et j'ai aujourd'hui une opportunité.

Mes questions sont:

- Puis-je démissionner pendant mon accident de travail?
- Est ce que mon préavis sera reporté/décalé ?
- Mon préavis peut il commencer alors que je suis en accident de travail ?

Par hideo

Oui, un salarié peut démissionner pendant un arrêt de travail prescrit pour la maladie, la maladie professionnelle ou un accident de travail. Si l'arrêt de travail prend fin après la durée du préavis, le préavis n'est pas prolongé et se termine à la date initialement prévue.

Par Salarie3

Bonne nouvelle.

Merci car sur internet nous n'arrivons pas avoir une réponse ferme car d'autres personnes disent que le préavis est repoussé